

# DÉCODER LE MONDE

CHAQUE MOIS, UN SUJET LIÉ À L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS OU À L'ÉVOLUTION DE NOS SOCIÉTÉS, À DISCUTER DANS VOTRE GROUPE AMNESTY.

NOVEMBRE 2021

Agnès Callamard est la secrétaire générale d'Amnesty International. Voici le discours qu'elle a prononcé devant l'Assemblée mondiale d'Amnesty International qui s'est réunie les 11 et 12 septembre 2021.



AFP via Getty Images

N'hésitez pas à en discuter lors d'une réunion de votre groupe Amnesty : le temps de réunion consacré à *DcoD le monde* est une excellente occasion d'échanger vos points de vue et de vous enrichir de ceux des autres.

Une idée d'article pour un prochain DcoD le monde ? Envie qu'on y aborde telle thématique ?

Adressez propositions et requêtes à [acaudron@amnesty.be](mailto:acaudron@amnesty.be).

## POUR UN IMPACT EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS, AU NIVEAU LOCAL COMME MONDIAL

La mission d'une ou d'un secrétaire général-e consiste essentiellement à diriger le Secrétariat International avec le souci d'améliorer l'impact d'Amnesty International en matière de droits humains, au niveau tant local que mondial.

Cinq mois après ma prise de fonction, l'ampleur de cette responsabilité est certes plus évidente mais elle n'en reste pas moins redoutable. J'aimerais profiter de cette occasion pour vous faire part du fruit de mes réflexions quant au monde auquel nous sommes confronté-e-s et à la situation concernant les droits humains, ainsi qu'aux implications pour le mouvement de défense de ces droits de manière générale et pour Amnesty International en particulier.

## UN MONDE DU CHANGEMENT

Nous sommes entouré-e-s d'un monde en mutation, cumulant et imbriquant menaces et défis, depuis la crise climatique jusqu'aux pandémies actuelles et futures, en passant par les profondes inégalités entre États et au sein même des pays, et une économie mondiale qui génère une richesse inimaginable pour quelques personnes et ne promet que des bas salaires ou le chômage à des millions d'autres. La fracture démographique est manifeste, entre le monde des pays riches dont la population vieillit à un rythme sans précédent et celui des pays du Sud, où se concentrent 90 % des jeunes, dont la majorité vivent dans des conditions d'appauvrissement héritées du colonialisme. La dernière révolution industrielle en date, centrée sur les technologies de l'information, transforme notre quotidien et des sociétés entières. Alors que nous ne parvenons pas encore à la comprendre, et encore moins à la maîtriser, elle pourrait même transformer ce que signifie être « humain ». **Telles sont les forces planétaires historiques en jeu, qui poussent à l'interconnexion de notre monde et exigent une action collective, au niveau mondial, à l'échelle mondiale .**

Les conséquences en termes de droits humains sont d'autant plus graves que nous nous trouvons également en pleine recomposition du système international et des relations entre États. Les superpuissances que sont la Chine et les États-Unis aspirent de nouveau à l'hégémonie, tandis qu'une troisième, la Russie, s'efforce de perturber et de déstabiliser. Guerres commerciales, différends en matière de souveraineté, conflits par tiers interposés et points chauds, relance de la course aux armements et course à la conquête de l'espace, avec la volonté de contrôler tout ce qui n'est pas encore revendiqué, depuis le fond des océans jusqu'aux richesses insoupçonnées de la Lune et des autres planètes, en passant par les terres gelées du globe, qui s'amenuisent rapidement : partout les signaux d'alarme résonnent.

Au niveau des textes, les règles internationales sont contestées et les attaques se multiplient contre la notion même de normes universelles, et en particulier contre les droits fondamentaux, en particulier, sur fond de manœuvres de démantèlement du multilatéralisme mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le tout largement – mais pas exclusivement – sous-tendu de discours toxiques qui altèrent et déshumanisent des populations entières de par le monde : les personnes réfugiées ou migrantes, les musulmans et musulmanes dans les pays occidentaux, les pauvres, les personnes LGBTI, ou encore les minorités ethniques ou racisées.

Ces multiples tendances à l'œuvre dans le monde engendrent des atteintes aux droits humains d'une ampleur probablement sans précédent, favorisées en outre par des campagnes bien organisées et largement financées, au niveau international comme local, contre les défenseur-e-s des droits humains, la société civile et nos revendications communes d'universalité. **L'instabilité est au niveau 10 sur l'échelle de l'histoire humaine.**

## LA PANDÉMIE DE COVID, L'AMPLIFICATEUR DE TOUT CE QUI NE VA PAS

La pandémie de COVID-19 a un effet général de loupe. Elle montre, de manière brutale et crue, à quel point les inégalités sont profondément ancrées dans nos sociétés. Elle souligne l'affaiblissement des infrastructures publiques induit par les mesures d'austérité qui ont suivi la crise de 2008 et dévasté les systèmes de santé du monde entier. Résultat ? Des hommes et des femmes poussés jusqu'aux limites de leur capacité à survivre. Et, pour l'instant, 4,5 millions de victimes qui, elles, n'ont pas survécu – dans leur immense majorité des personnes âgées, noires, membres de minorités ethniques, pauvres ou travaillant en première ligne.

**Quelques individus en ont en revanche profité d'une façon inimaginable.** Les travaux de recherche d'Oxfam montrent que, depuis le début de la pandémie, la fortune cumulée des 10 hommes les plus riches du monde a augmenté de 500 milliards de dollars, tandis que s'accroissait l'écart entre les 10 % les plus riches et les 80 % du bas de l'échelle des revenus. Les mesures fiscales prises par certains États face à la crise du COVID ont peut-être permis d'en atténuer l'impact économique, mais, là encore, ce sont les riches qui en ont le plus profité. Si la réponse des gouvernements face à la pandémie de COVID « a effectivement constitué un "nouveau contrat social", il est alarmant de constater que celui-ci a été unilatéral ». Ce constat de l'économiste Adam Tooze concernant les États-Unis s'applique tout aussi bien au monde entier.

La pandémie a également révélé l'état de délabrement du système multilatéral. Le mécanisme mondial de redistribution des vaccins COVAX, privé de moyens, s'est retrouvé plus souvent en panne qu'opérationnel.

## NOUS DEVONS NOUS DEMANDER POURQUOI

Pourquoi en est-il ainsi, alors que la SEULE façon d'aller de l'avant est de gérer au niveau mondial la vaccination ? Alors qu'il s'agit de la seule façon d'empêcher l'émergence de nouveaux variants ? Pourquoi, alors que nous en avons les moyens ? Quelque 6 000 milliards de dollars ont été dépensés en mesures de soutien fiscal. Or, une fraction de cette somme suffirait pour vacciner l'humanité entière.

Pourquoi, alors que les pays du Nord ont pu vacciner 80 % de leur population de plus de 12 ans et disposent encore de stocks importants qui pourraient être distribués dans le monde ? Pourquoi ? Est-ce parce que ceux et celles d'entre nous qui profitent de ces inégalités criantes ne se sentent pas assez concernés pour dire « non, pas en mon nom » ? Est-ce parce que les pays occidentaux sont plus préoccupés par le mouvement anti-vaccin que par l'équité en matière de vaccination ? Ou s'agit-il d'un calcul économique sous la pression des grandes firmes pharmaceutiques et de leurs actionnaires ?

Ou bien – oserons-nous poser la question ? – n'est-ce là qu'une manifestation de plus de la biopolitique mondiale ? Un exemple de racisme d'État sous couvert de logique politique, prônant la division biologique de l'espèce humaine, proposant de justifier l'extermination de celles et ceux qui ne sont pas jugés dignes d'être sauvés ? Notre réaction face à la pandémie ne témoigne-t-elle pas avec force d'une véritable nécropolitique – contraignant des populations entières à vivre aux limites de la subsistance, voire au-delà ?

Certaines idéologies au nom desquelles les atteintes aux droits humains, fussent-elles fatales, seraient acceptables prennent une place grandissante dans la politique de ce siècle, comme on peut le voir :

- dans les politiques migratoires et relatives aux réfugié-e-s considérant que le risque de mourir est un élément dissuasif recevable, au point de criminaliser celles et ceux qui tentent de sauver des vies,
- dans le cadre sécuritaire de l'après 11 septembre, inspiré par la « guerre contre le terrorisme »,
- dans la situation dramatique engendrée par le retrait improvisé d'Afghanistan, laissant les personnes qui étaient montées en première ligne pour défendre les droits humains et les valeurs démocratiques, les allié-e-s et les ami-e-s d'hier, se débrouiller seul-e-s face aux Talibans.

Ces nécropolitiques sont étroitement intégrées dans notre système international : manifestes lorsqu'il s'agit de choisir qui doit être secouru ou non, qui est proclamé victime et qui voué à l'oubli, quels morts sont pleurés et quels autres sont ignorés, quelles vies comptent ou ne comptent pas.

Telle est la terrible conclusion qu'inspirent le nationalisme vaccinal face à la pandémie de COVID, et tous ces murs (physiques, juridiques, économiques, maritimes) érigés pour empêcher les personnes réfugiées ou migrantes d'atteindre des contrées plus riches ; la leçon à tirer de tous ces êtres humains tués, devant nos yeux, par l'austérité économique et le néolibéralisme. Tel est le monde dans lequel nous vivons. Des infrastructures internationales qui s'effondrent, des nationalismes brutaux, des inégalités dans la vie comme devant la mort et des droits humains trahis sur tant de fronts.

Comment retrouver nos repères dans un tel monde ? N'est-il pas temps de tout redémarrer, de tout réinitialiser ?

Telle est la question que je me pose. Sommes-nous capables de réimaginer, de recréer, de réinstaurer un nouvel ordre mondial, centré autour de la protection des droits fondamentaux, SANS attendre que se produise une Troisième Guerre mondiale, voire d'autres Holocaustes ? Souhaitons-nous être dignes de la génération de 1948, celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations unies, ou préférons-nous nous comporter comme celle des années 1930, détournant les yeux pour ne pas voir l'oppression des autres, du moment que notre propre confort est assuré ? Quel serait l'équivalent de la Déclaration universelle de 1948 face aux calamités du monde actuel ? Que doit faire un mouvement de défense des droits humains, et notamment l'organisation unique en son genre, véritablement planétaire, qui est la nôtre ?

## UN VRAI PROGRAMME DE REMISE EN FORME, POUR UNE AMNESTY INTERNATIONAL AFFÛTÉE ?

Chères amies, chers amis,

Amnesty International dispose de tant d'atouts. Ses 60 années d'existence sont jalonnées de victoires et d'enseignements. Elles ont été marquées par une croissance régulière et une détermination sans faille. Un passé remarquable ne suffit cependant pas à garantir un avenir déterminant.

Cette Assemblée mondiale, qui sera appelée à débattre d'un projet de Cadre stratégique ambitieux, puis à l'adopter, constitue à mes yeux l'occasion de lancer une passerelle vers une ère nouvelle, où Amnesty International pourra participer à l'édification du monde que nous devons à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Nous pouvons lancer une passerelle vers une résistance renouvelée à l'offensive massive menée contre les droits humains, vers un nouvel élan permettant de mettre en place un leadership, des institutions et des systèmes à même de protéger notre planète et ses habitants et habitantes de tous les maux qui nous accablent.

Cela implique, j'en suis convaincue, qu'Amnesty International :

- **S'ADAPTE**, en repensant la manière dont nous abordons le changement en matière de droits humains, et en élaborant une pratique des droits humains correspondant au monde en devenir, et pas seulement au monde tel qu'il est. Nous devons aspirer au monde de 2048, pour et en partenariat AVEC les jeunes, avec celles et ceux qui le vivront.

Nous devons :

- **EXIGER** un monde de l'après-pandémie fondé sur l'égalité, les droits humains et l'humanité. Nous pouvons favoriser son avènement, comme nous l'avons fait, par exemple, pour l'abolition de la peine de mort. Nous pouvons fixer un ordre du jour réinitialisant fondamentalement la relation entre les détenteurs et détentrices de droits et la planète et conférant à ces détenteurs et détentrices de droits la maîtrise de la technologie, un ordre du jour audacieux destiné à en finir avec les inégalités, engendrées notamment par le racisme et le sexisme, en prenant le mal à la racine.

- **NOUS OUVRIR AUX AUTRES**, en ouvrant grand les portes d'Amnesty International pour lancer nos filets plus loin et plus largement, en constituant de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances allant peut-être au-delà de nos cercles d'amis habituels, hors de nos zones de confort. 4 Nous devons être prêt-e-s à changer nous-mêmes, notamment sous l'influence de ceux et celles pour l'avenir de qui nous nous battons, les enfants et les jeunes.

- **INCARNER les droits, pour mieux les faire RESPECTER**. Les droits humains doivent constituer notre identité même, pas seulement notre cause. Amnesty International doit vivre pleinement les valeurs qu'elle prône, de façon plus authentique et plus manifeste, en s'affirmant comme résolument contre le racisme et contre le sexisme. Le racisme et le sexisme sont des menaces pour notre mandat en faveur des droits fondamentaux, pour nos collègues, pour nos membres et pour notre crédibilité. Il n'y a pas de remède simple et rapide. Mais nous pouvons et nous devons mettre en place et entretenir dans l'ensemble de notre mouvement des environnements de travail où règnent le respect et l'appréciation de l'autre, où les gens sentent qu'ils sont en mesure de participer et où ils sont à même de s'épanouir.

## CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

Cela implique un certain nombre de choses, et notamment :

Nous devons nous doter d'un programme audacieux, ambitieux et orienté vers l'avenir, pour avoir un réel impact en matière de droits humains, au niveau national, régional et mondial, sur un ensemble de thèmes cohérent.

Le cadre stratégique fixe les grands points de ce programme : espace civique, climat, droits économiques, sociaux et culturels, droits des femmes, inégalités, intelligence artificielle, obligations des grandes entreprises et des autres acteurs non étatiques. Tous ces sujets feront l'objet au cours des prochains mois de plans opérationnels et stratégiques.

Pour ma part, j'apporterai un soutien direct à ceux dont la dimension relative aux droits fondamentaux doit tout particulièrement être précisée, c'est-à-dire, notamment :

- La justice climatique – À partir de la remarquable expérience d'Amnesty International en matière d'analyse des questions liées aux droits humains et de ses appels en faveur d'une taxation renforcée des profits des compagnies exploitant des énergies fossiles, j'aimerais que nous travaillions également en étroite collaboration avec les populations touchées par les changements climatiques, celles qui se trouvent en première ligne de la crise, que nous les « adoptions », que nous soyons leurs partenaires au niveau du suivi des conséquences pour les droits fondamentaux, ainsi que des solutions fondées ces droits à y apporter.
- Une justice non racisée – Constatant que la nécropolitique mondiale est profondément racisée, j'œuvrerai avec mes collègues pour élaborer et appliquer une stratégie mondiale propre à Amnesty International pour une justice non racisée.
- Les flux financiers et la fiscalité au niveau mondial : Je souhaite participer au renforcement de nos capacités à exiger des États qu'ils luttent contre la corruption, l'évasion fiscale et les pratiques agressives d'optimisation fiscale, autant d'activités qui compromettent gravement le respect des droits humains.
- L'avenir du multilatéralisme et du leadership mondial en matière de droits humains : Amnesty International fait figure de chef de file dans ce domaine et a joué un rôle déterminant dans la création du poste de haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, de même que dans la rédaction et l'adoption de la Convention contre la torture, de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et du Traité sur le commerce des armes. Ce rôle, nous pouvons de nouveau le jouer. Le nouvel ordre mondial exige de nouvelles institutions internationales et nous devons participer à leur conception et à leur mise en place.

J'ai l'intention de créer un Labo de l'innovation et de l'avenir pour donner une impulsion à cette entreprise, une structure que nous pourrions baptiser Commission 20-48, en l'honneur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son objectif sera d'aider Amnesty International à être agile, adaptable et pertinente, en faisant la promotion d'une culture de la prévision, de l'anticipation et de l'innovation.

Pour avoir un réel impact en matière de droits humains dans un monde en mutation, nous devons également :

- Renforcer nos activités de recherche et investir dans celles-ci, pour proposer non seulement des diagnostics de qualité grâce à des méthodes d'investigation innovantes, mais également des recommandations de politiques publiques élaborées et débouchant sur des actes vraiment efficaces.
- Élaborer des analyses juridiques et de politiques publiques particulièrement pointues. Le dispositif juridique international a besoin d'être remodelé pour intégrer les flux d'informations transfrontaliers et la protection de l'environnement, et contraindre les grandes entreprises et les autres acteurs non étatiques à s'acquitter de leurs devoirs.
- Comme je l'ai déjà dit, les partenariats sont essentiels pour agir à la bonne échelle et en touchant suffisamment de monde. Nous devons également faire en sorte que nos publics deviennent acteurs, en mobilisant les membres passifs pour en faire des militant-e-s, des donateur-ric-e-s. Impact sur le terrain, impact au niveau des atteintes aux droits humains, impact pour ceux et celles pour qui nous nous mobilisons, impact sur la nature systémique des violations : tels doivent être nos mots d'ordre.
- Cela implique d'adopter des démarches novatrices en matière de militantisme et de campagnes mondiales, s'appuyant éventuellement sur trois principales formes d'action : la résistance, la perturbation et l'offensive.

- Le contexte planétaire exige en outre que nous adoptions un modèle opératoire plus adaptable, plus souple et plus pragmatique, pensé pour fonctionner au cours des années d'incertitude qui nous attendent. Les restrictions imposées par les gouvernements sur l'espace civique ont d'ores et déjà des répercussions directes sur nos propres opérations, en divers endroits du globe. Les signes de ce qui nous attend sont loin d'être encourageants. Nous ne pouvons pas être réduits au silence par des manœuvres d'intimidation, mais nous allons avoir besoin de mettre en place des réponses, des techniques et des moyens d'action plus ciblés, susceptibles de prendre le relais lorsque les sections nationales sont confrontées à la répression.

La défense de l'espace civique dont dispose Amnesty International est déjà une priorité de mon action. Ensemble, nous nous efforcerons de faire en sorte que notre organisation soit préparée aux différents scénarios auxquels nous sommes confronté-e-s en tant que sections, membres ou personnel, qu'il s'agisse des menaces émanant de gouvernements ou des campagnes orchestrées contre Amnesty International. Nous envisagerons de nouvelles formes d'adhésion par l'action, innovantes et abouties, permettant à Amnesty International d'agir partout où c'est possible, tout en limitant au maximum les risques.

- Notre sécurité financière doit être assurée. Notre pérennité financière doit également être fondée sur une plus grande prévisibilité. Nous pouvons et nous devons soutenir la croissance, explorer et conforter de nouveaux marchés, et accroître le volume de la collecte de fonds auprès des institutions et au titre des legs.

Chères amies, chers amis,

Le monde que je viens de décrire exige de nous que nous parlions d'une voix plus forte et plus ferme sur la scène mondiale, en nous servant davantage des formidables plateformes dont dispose Amnesty International. Rares sont les atteintes aux droits auxquelles nous sommes confrontées qui peuvent être combattues au seul niveau local. Toutes exigent que des connexions planétaires soient établies. La plupart appellent des réponses et des actions mondiales.

Vous avez été nombreux et nombreuses, ces cinq derniers mois, à me parler de l'importance qu'il y avait à ce que nos actions soient pertinentes au niveau local. Je suis entièrement d'accord. Toutefois, pour avoir un impact, cette pertinence doit pouvoir s'appuyer sur une solidarité internationale et s'inscrire dans cette solidarité.

Amnesty International se trouve dans une position privilégiée à cet égard. Nous représentons en effet le seul mouvement planétaire de défense des droits humains, par rapport aux nombreux réseaux internationaux d'acteurs locaux ou thématiques. Dans la pratique, cela signifie que l'action et la prise de parole communes, de même que la solidarité mondiale, constituent – ou devraient constituer – l'ADN d'Amnesty International.

Mais pour cela, nous devons également faire entendre notre voix au-dessus des clameurs. Amnesty International fait beaucoup de bruit quand il s'agit de droits humains. C'est bien, mais cela n'a pas automatiquement des résultats concrets, ni même d'influence en matière de respect des droits humains. Nous devons transformer ce bruit en une symphonie émouvante, motivante, convaincante. Nous devons parler haut, fort et en harmonie, pour que la voix d'Amnesty International résonne dans le monde, dans des contextes locaux divers et variés, en ayant davantage d'impact sur la situation en matière de droits fondamentaux.

Chers amis, chères amies,

Pour toutes les raisons que nous impose le monde actuel, conformément aux priorités que vous nous fixerez et dans l'esprit des engagements que je prends en tant que secrétaire générale, je vous appelle également à démarrer dès à présent ce travail, en vous unissant dans un élan concerté, manifeste et planétaire contre le nationalisme vaccinal.

Le monde a besoin qu'Amnesty International exige avec force et de façon universelle que les pays les plus puissants redistribuent les quelque 700 millions de doses de vaccin excédentaires dont ils n'ont pas besoin. Amnesty International peut demander aux pays membres du G20, d'une voix forte et insistante, dans toutes les langues qu'elle utilise, depuis tous les endroits où elle est présente, qu'ils augmentent la production de vaccins et suppriment sans attendre les droits à la propriété intellectuelle.

Il est impossible de lutter contre la pandémie de façon uniquement locale. Des responsables politiques peuvent prétendre le contraire. Faisons en sorte qu'Amnesty International soit LA voix mondiale qui dénonce leur imposture.

Je vous demande, en tant que dirigeante-s de notre mouvement, d'affirmer l'autorité planétaire d'Amnesty International, d'exercer le pouvoir populaire dont nous disposons en donnant la priorité à la campagne de vaccination et en soutenant le compte à rebours sur 100 jours que nous sommes sur le point de lancer.

Chères amies, chers amis,

Si nous ne parvenons pas à nous opposer au nationalisme vaccinal, nous nous rendons complices d'une atteinte massive aux droits des populations, complices de morts évitables, agents d'une nécropolitique implacable. Il est rare que nous soyons en situation d'empêcher que des atteintes massives aux droits ne soient commises. Il est rare qu'existe une solution si facile à mettre en œuvre. Or, aujourd'hui, pour cette cause, nous pouvons avoir un impact extraordinaire en matière de droits humains, à condition toutefois que nous agissions tous et toutes ensemble au sein d'Amnesty, un seul mouvement.

MERCI BEAUCOUP.

Agnès Callamard